



Registre d'état-civil

1885

17



REGISTRE

Contenant vingt huit feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la commune d'Armentières pendant le cours de l'année 1885.

A Meaux, le vingt Huitième mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Le Président

En l'an mil huit cent quatre-vingt cinq, le premier février à deux heures du soir devant nous *Blannoteau* Auguste-Sidore Parfait, adjoint remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ouse, Seine-et-Marne, est comparu le sieur Anceles Gustave-Armand âgé de trente sept ans, marié, faisant domicile en cette commune au hameau d'Is. ls. Noéluses, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en son domicile aujourd'hui même à onze heures du matin, de lui déclarant et de Paulé Isabelle-Colombe âgée de trente-quatre ans, sans profession, domiciliée avec son mari et auquel enfant il a donné le prénom de Abel-Théodore. Les dites présentations et déclarations nous ont été faites en présence des sieurs

N^o 1
Naissance
de
Abel-Théodore
Anceles
- 1^{er} février -

M^o
Dicié à Paris
13^e arrondissement le
dix juillet mil neuf
cent soixante-deux.
Mention du vingt-trois
juillet mil neuf cent
soixante-deux.
Le Maire:

Bergeron Louis. Adrien âgé de trente-huit ans garde
particulier aux Bruyères, hameau de cette commune
et Douchy Alfred. Gordien. âgé de trente ans boucher
domicilié au dit Isles. les Meelduses. lesquels ainsi que
le déclarant ont signé avec nous le présent acte qui lecture

Louis Bergeron Hamoteau
Alfred Gordien

L'an mil huit cent quatre-vingt cinq le quatorze
février à sept heures du matin devant nous Hamoteau
Auguste. Sidore. Parfait adjoint, remplissant en
l'absence du maire les fonctions d'officier public
de l'état civil de la commune d'Armentières. canton
de Lizy. sur. Ourcq. Seine et Marne. ont comparu
publiquement en notre mairie pour contracter
mariage

Marnier Emile âgé de près de vingt cinq ans domestique
domicilié à Isles. les Meelduses, hameau de cette commune
né à Avenay. canton d'ay département de la Marne
fils majeur légitime des défunts Nicolas Marnier décédé
le douze février mil huit cent soixante et de Jacquemin
Louise. Elisabeth décédée le cinq mars mil huit cent
soixante-sept. petit fils de défunt Louis. Vincent Yvon
et de Henriette Luentin. à l'égard de laquelle les futurs
époux et les quatre témoins nous ont affirmé par
serment qu'ils ignorent le lieu de son décès et de son
dernier domicile, suivant avis du conseil d'Etat en date
du quatre thermidor an XIII. petit fils de Jean
Brezain Jacqueminet décédé et de Marie Chèrese Yvon
aussi décédée d'une part.

N: 2
Mariage entre
Marnier Emile
et
Gomot Albertine. Sidonie
— 14 février —

approuvé ce renvoi
le douze février mil huit
cent soixante.

Marnier Emile
Albertine Sidonie Gomot
Sebastien
O. Hamoteau
L. Sebastien
O. Hamoteau
Hamoteau



22
Et Gomot Albertine. Sidonie. âgée de vingt
quatre ans et demi. sans profession. fille majeure légitime
de Gomot François. Alexandre. âgé de soixante-huit
ans, et de Sébastien Louise. Elisa. âgée de cinquante et
un ans, tous deux cultivateurs domiciliés ainsi que
leur fille au dit Isles. les Meelduses, ici présents
et consentants d'autre part.

Les parties contractantes et les personnes
autourant le mariage, interpellées par nous, nous
ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage
elles nous ont requis de procéder à la célébration de
leur mariage dont les publications ont été faites
en cette commune. le dimanche vingt cinq janvier
et premier février de la présente année ainsi que le
constate le registre des publications que nous avons
sous les yeux.

À l'appui de leur réquisition les futurs époux nous
ont produit 1° l'acte de naissance de l'époux. 2° l'acte de
décès de son père, constatant aussi le décès de son aïeul pa-
ternel 3° l'acte de décès de sa mère constatant le décès
de son aïeule maternelle, 4° l'acte de décès de Jean-
Brezain Jacqueminet son aïeul maternel. Nous
avons pris connaissance de l'acte de naissance de la
future épouse sur nos registres, il résulte qu'elle est née
le vingt six juin mil huit cent soixante

Aucune opposition ne nous ayant été signifiée,
après avoir donné lecture du chapitre six. titre cinq du
code civil intitulé du mariage, sur les droits et les
devoirs respectifs des époux. Nous avons demandé
au futur époux et à la future épouse s'ils voulaient

se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux
ayant répondu séparément et affirmativement nous
avons déclaré au nom de la loi que Garnier Emile
et Gomot Albertine Sidonie sont unis par le
mariage.

Le tout a été fait publiquement en présence de
côté de l'époux Des sieurs Marteaux Alphonse âgé de
trente-quatre ans, cultivateur ami de l'époux Sébastien
Leopold. âgé de vingt-quatre ans, charretier ami de
l'époux. Du côté de l'épouse. Des sieurs Marteaux
Olivier âgé de vingt-neuf ans, cultivateur cousins de
l'épouse, Sébastien Louis âgé de cinquante quatre
ans, manouvrier, oncle maternel de l'épouse, tous
domiciliés audit Isles-les-Meduses, lesquels à
l'exception de la mère de l'épouse ont tous signé avec
nous le présent acte après lecture.

Garnier Albertine Sidonie Gomot
Garnier Emil C. Marteaux
M. Marteaux Sébastien
Leopold Sébastien
Samoteau

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq le quinze
février à cinq heures du soir devant nous Hubert
Joseph Adolphe, maire officier de l'état civil de la
commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ouise
Seine et Marne, sont comparus les sieurs Gomot
François Hubert âgé de quarante-trois ans cultivateur
Leroy Louis Théodore, âgé de cinquante et un ans
manouvrier tous deux domiciliés à Isles-les-
Meduses, hameau de cette commune et amis de

N° 3
Décès de Carre
Louise Charlotte
15 février



3
la défunte ci-après dénommée, lesquels nous
ont déclaré qu'aujourd'hui même à trois heures de
soir est décédée en son domicile à Isles-les-Meduses
Carre Louise Charlotte Théronique, sans profession,
née à Tublaines, le quatre ventose an cinq de la
République française, âgée de quatre-vingt-huit ans,
fille des défunts Carre Jean François et Aubry Charlotte
Edme Robert, veuve de Leroy Louis Etienne, décédée
à Armentières. Après nous être assuré par nous
même du décès, nous avons dressé le présent acte que
les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Leroy Gomot
Hubert

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq le
onze mars, à sept heures du matin devant nous
Samoteau Auguste Isidore Parfait adjoint remplissant
en l'absence du maire les fonctions d'officier public de
l'état civil de la commune d'Armentières canton
de Lizy-sur-Ouise, Seine et Marne, sont comparus
les sieurs Leclerc Honoré Adolphe, manouvrier âgé de
vingt-six ans et Martin Gustave Ovide instituteur
âgé de trente-deux ans, tous deux domiciliés à Armentières
le premier gendre, le second ami du défunt ci-après
dénommé, lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui
même à une heure du matin est décédée en son
domicile à Armentières, le sieur Vol Arnable Victor
âgé de cinquante-huit ans et demi, cultivateur né
à Armentières, le dix-sept octobre mil huit cent
vingt-six, fils de défunt Vol Jean Baptiste Victor.

N° 4
Décès de Vol
Arnable Victor
11 mars 85

et de Marie Amable Oudart, rentière domiciliée à Armentières, épouse de Carisien Félicité Eugénie, sans profession domiciliée à Armentières. Qui nous ont assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que nous avons signé ainsi que les témoins déclarants. Le tout après lecture faite.

Beclercq

Hamoteau

G. Martz

L'an mil huit cent quatre vingt cinq le dix sept Mars à onze heures du matin devant nous Hamoteau Auguste Isidore Parfait adjoint, remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy. s. Oureq

N^o 5
Mariage
Hoerig Joseph
et
Pinçon

Marie Alexandrine
— 17 mars —

Seine et Marne ont comparu publiquement en notre mairie pour contracter mariage Hoerig Joseph âgé de vingt sept ans, manouvrier domicilié à Faignes où il est né le douze janvier mil huit cent cinquante huit fils majeur légitime de Hoerig Sébastien manouvrier âgé de soixante ans, domicilié à Faignes et de défunt Jacquemain Marie Angélique décédée à Faignes le dix sept août mil huit cent soixant et onze. Ledit Hoerig Sébastien ici présent et consentant au mariage de son fils, d'une part.

Et Pinçon Marie Alexandrine, âgée de vingt ans et demi, sans profession, domiciliée de fait à Lizy. sur. Oureq et de droit à Armentières où elle est née le dix septembre mil huit cent soixante quatre fille mineure légitime de Pinçon Alexandre manouvrier âgé de cinquante ans, domicilié à Armentières et de défunt Cousin Prudence Augustine décédée au dit



Armentières, le huit juillet mil huit cent quatre vingt. Ledit Pinçon Alexandre ici présent et consentant au mariage de sa fille, d'autre part;

Les parties contractantes et les personnes autorisant le mariage interpellées par nous nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Elles nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites en cette commune les dimanches premier et huit mars de la présente année et dans les communes de Lizy sur. Oureq et de Faignes aux mêmes dates et dans les mêmes formes.

A l'appui de leur requirition, les futurs époux nous ont produit 1^o l'acte de naissance de l'époux. 2^o l'acte de décès de la mère de l'époux. 3^o le certificat de publication et de non apposition délivré par le maire de Lizy. sur. Oureq. 4^o Le certificat de publication et de non apposition délivré par le maire de Faignes. Nous avons pris connaissance de l'acte de naissance de la future et de l'acte de décès de sa mère inscrits sur nos registres.

Aucune apposition ne nous ayant été signifiée. Après avoir donné lecture du chapitre six titre cinq du code civil intitulé du mariage sur les droits et les devoirs respectifs des époux nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils voudraient se prendre pour

mari et pour femme.
Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré au nom de la loi que Hœerig Joseph et Pinçon Marie Alexandrine sont unis par le mariage.

Et tout a été fait publiquement en présence du côté de l'époux des sieurs: Goujon Esvel manouvrier âgé de cinquante trois ans domicilié à Jaignes cousin de l'époux Hœerig Gilot âgé de quarante ans manouvrier domicilié à Jaignes frère de l'époux Delaître Alexandre âgé de cinquante huit ans manouvrier domicilié à Armentières oncle par alliance de l'épouse. Bari Eugène Sulpice âgé de trente-six ans, manouvrier domicilié à Armentières cousin de l'épouse, tous quatre témoins majeurs. Lesquels, ainsi que les époux, les père des époux, ont signé le présent acte après que lecture leur en a été faite suivant la loi.

Marie Pinçon Hœerig Joseph

Pinçon Henry Barre
Hœerig Gilot

Goujon Delaître

Bannoteau

N°6
Naissance
de Mazataud
Marie Louise Geneviève
21 mars.
L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq le vingt-et-un mars à six heures du soir devant nous Bannoteau Auguste Isidore Parfait adjoint remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune



50
d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ouques
Seine et Marne, est comparu le sieur Mazataud Ernest âgé de vingt-huit ans maçon domicilié à Isles-les-Moeldeuses, hameau de cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né en son domicile, aujourd'hui même à sept heures et demie du matin, de lui déclarant et de Scal Julie Augustine, son épouse, âgée de vingt-cinq ans, couturière, domiciliée avec lui. Auquel enfant il a donné les prénoms de Marie Louise Geneviève. Les dites présentations et déclarations nous ont été faites en présence des sieurs Grandin Stanislas âgé de trente-cinq ans, charron et de Marteaux Olivier âgé de vingt-neuf ans, cultivateur tous deux domiciliés à Isles-les-Moeldeuses, lesquels ainsi que le déclarant ont signé avec nous le présent acte après lecture. /

E. Mazataud S. Grandin O. Marteaux

Bannoteau

N°7
Bannoteau Auguste Isidore Parfait, adjoint remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-s. Ouques Seine et Marne, sont comparus les sieurs Sébastien Louis Prudent âgé de vingt-trois ans, manouvrier, fils de la défunte ci-après désignée et Cornet Eugène âgé de quarante six ans garde champêtre, ami de la défunte, tous deux domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui même, à quatre heures du matin est décédé en son domicile à Isles-les-Moeldeuses

hameau de cette commune, Lepoux Prudence. Agathe, âgée de cinquante deux ans, sans profession, née audit Isles-les-Meldeuses, le sept avril mil huit cent trente trois fille des défunts Lepoux Denis. Henri et de Chierry Marie Françoise Agathe, épouse de Sébastien Louis. Basile âgé de cinquante-six ans, manouvrier domicilié à Isles-les-Meldeuses, son époux survivant. Apres nous être assuré par nous même du décès nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

*Sébastien Louis Hamoteau
Coutet*

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq le quatorze avril à six heures du soir, devant nous Hamoteau Auguste. Sidore. Parfait adjoint remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune d'Armentières canton de Lizy-sur-Oucreq, seine et Marne, est comparu le sieur Beauquesne Charles. Eugène âgé de trente-deux ans, manouvrier domicilié à Armentières lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né en son domicile aujourd'hui même à cinq heures du soir de lui déclarant son épouse Crignier Marie. Joie. Henriette. âgée de vingt quatre ans, sans profession, son épouse domiciliée avec lui. Auquel enfant il a donné les prénoms de Eva. Louise. Les dites présentations et déclarations nous ont été faites en présence des sieurs Caillot Jean. Marie. Auguste charrier âgé de quarante cinq ans et Elieuvre Joseph

N^o 8
Naissance
de Beauquesne
Eva. Louise
- 14 avril -

Decedee à Beauquesne (Petit M)
le vingt neuf juin mil
neuf cent cinquante huit.
Mention faite le vingt
neuf juillet mil neuf
cent cinquante huit.
- Le Maire -

Beauquesne



N^o 9
Décès
de Sébastien
Louis. Joseph Xavier
- 27 avril -

Lazare maçon âgé de trente cinq ans, tous deux domiciliés à Armentières. Lesquels ainsi que le déclarant ont signé avec nous le présent acte après lecture.

*Hamoteau
Beauquesne Caillot Elieuvre*

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq le vingt-sept avril à huit heures du matin, devant nous Hamoteau Auguste. Sidore. Parfait adjoint remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Oucreq seine et Marne ont comparu les sieurs Sébastien Olivier Xavier âgé de quarante-cinq ans, cultivateur domicilié à Isles-les-Meldeuses, hameau de cette commune fils du défunt ci après dénommé et Sébastien Justave âgé de trente et un ans, cabaretier domicilié audit Isles-les-Meldeuses, ami du défunt. Lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui même à minuit un quart est décédé en son domicile audit Isles-les-Meldeuses Sébastien Louis Joseph Xavier âgé de quatre vingt-trois ans, né le vingt-quatre nivôse an onze à Isles-les-Meldeuses, fils des défunts Sébastien Nicolas Alexandre et Blossé Marie-Louise. Angélique épouse de Canappe Françoise âgée de soixante neuf ans, sans profession, qui lui survit.

Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Sébastien Hamoteau

3

N^o 10
Naissance
de Robiche
Georges. Emile
30 ans

L'an mil huit cent quatre-vingt cinq le trente
avril à midi. devant nous *Blannoteau Auguste* *Isidor*
Parfait adjoint remplissant en l'absence du maire
les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune
d'Armentières, canton de Lizy. s. Oureq Seine et Marne,
est comparu Robiche Emile Victor, manoeuvrier âgé de
trente-cinq ans, demeurant en cette commune lequel
nous a présenté un enfant du sexe masculin né en son
domicile aujourd'hui même à dix heures du matin
de lui déclarant et de Vincent Constance manoeuvrière
âgée de trente-deux ans et demi son épouse, et auquel
enfant il a donné les prénoms de Georges. Emile.
Les dites présentations et déclarations nous ont été faites
en présence des sieurs Robiche Joseph âgé de cinquante
et un ans, manoeuvrier et Robiche Joseph. Alphonse
âgé de quarante-six ans, manoeuvrier tous deux frères
du déclarant et domiciliés en cette commune. Les-
quels ont signé avec nous le présent acte après
lecture. /

Robiche Emile Robiche Alphonse
Robiche *Blannoteau*

N^o 11
Naissance Mariage
de Robiche de
Gavelle Ernest Auguste
et
Petitfrère Augustine Désirée
23 mai
approuvé *Blannoteau*

L'an mil huit cent quatre-vingt cinq le
vingt-trois mai à onze heures du matin devant nous
Hubert Joseph. Adolphe, maire officier de l'état
civil de la commune d'Armentières, canton de
Lizy. sur. Oureq. seine et Marne, ont comparu
publiquement en notre mairie pour contracter
mariage, Gavelle Ernest. Auguste, âgé de vingt cinq
ans, jardinier, domicilié à Armentières, fils majeur
légitime de Hippolyte Augustin Gavelle

3



cultivateur, âgé de soixant. deux ans et de
Prudence Célestine Dubois sans profession âgée
cinquante. sept ans, tous deux domiciliés à Armentières
ici présents et consentants au mariage de leur fils -
d'une part

Et Petitfrère Augustine. Désirée, couturière âgée
de vingt-trois ans et demi, domiciliée à Montreuil sous
Bois, canton de Vincennes, rue Alexis Pesnon N^o 8 ou elle
est née le dix Août mil huit cent soixante et un
fille majeure légitime de Petitfrère Guillaume
Louis ébéniste âgé de cinquante ans domicilié
au dit Montreuil sous Bois. rue Alexis Pesnon N^o 8
et de Schryften Henriette Caroline décédée. Ledit
Petitfrère Guillaume. Louis, ici présent et consentant
au mariage de sa fille d'autre part

Les parties contractantes et les personnes auto-
risant le mariage, interpellées par nous, nous ont
déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.
Elles nous ont requis de procéder à la célébration
du mariage projeté entre elles et dont les publications
ont été faites en cette commune. les dimanches trois
et dix mai de la présente année et dans la
commune de Montreuil. sous. Bois. aux
mêmes dates et dans les mêmes formes.
A l'appui de leur réquisition les
futurs époux nous ont produit. 1^o l'acte de
naissance de la future, 2^o l'acte de décès de la mère
de la future d'où il résulte qu'elle est décédée le
vingt-deux mai mil huit cent soixante-six à
Montreuil sous Bois. 3^o le certificat de publication

et de non opposition delivré par le maire de Montreuil
sous Bois. Nous avons pris connaissance de l'acte de
naissance du futur époux inscrit sur nos registres,
il résulte qu'il est né le vingt deux mai mil huit
cent soixante en notre commune.

Aucune opposition ne nous ayant été signifiée
après avoir donné lecture du chapitre six titre cinq du
code civil intitulé du mariage sur les droits et les
devoirs respectifs des époux nous avons demandé
au futur époux et à la future épouse, s'ils voulaient
se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux
ayant répondu séparément et affirmativement nous
avons déclaré au nom de la loi que Gavelle
Ernest Auguste et Petitfère Augustine Désirée
sont unis par le mariage.

Le tout a été fait publiquement en présence
du côté de l'époux des sieurs Rossignol Daniel âgé de
quarante quatre ans, Doreur sur métaux, rue Alibert
N° 11 à Paris, beau-frère par alliance de l'époux 2° Delâtre
Emile âgé de trente six ans, cultivateur domicilié à
Armentières, parrain de l'époux. 3° Guiet Hippolyte
âgé de quarante ans jardinier domicilié à Armentières
ami de l'épouse. Dery Charles, âgé de quarante six
ans, entrepreneur de peinture domicilié à Vincennes
rue des Carrières N° 2 bis, ami de l'épouse. Lesquels
ont signé avec nous ainsi que les contractants, et
les pères et mères des époux le présent acte
après lecture

Augustine Petitfère Gavelle
Ernest Auguste Petitfère Gavelle
Désirée Petitfère Gavelle
Maire de Montreuil sous Bois



N° 12
Décès
de Barré
Dulpice Eugène
- 17 Juin -

82
Suite des signatures
Rossignol Delâtre Guiet
Ch. Dery Dubert

L'an mil huit cent quatre vingt cinq le
dix sept juin à six heures du soir devant nous,
Dubert Joseph Adolphe, maire officier de l'état civil
de la commune d'Armentières, canton de Lizy s.
Orcq Seine et Marne, ont comparu les sieurs
Delâtre Louis, Alexandre, âgé de cinquante ans,
tous deux domiciliés à Armentières, le premier trente
six ans, cultivateur et Pincon Alexandre âgé de
cinquante ans, tous deux domiciliés à Armentières, le
premier, beau-frère; le second, oncle du défunt ci après
dénommé, lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui
même à quatre heures du soir est décédé en son
domicile à Armentières, le sieur Barré Dulpice
Eugène, manouvrier âgé de trente six ans et demi, né
à Congis le trois octobre mil huit cent quarante
huit, fils de feu Barré Louis, Victor et de vivante
Loisel Marie, Céline âgée de soixante quatorze ans,
sans profession, domiciliée à Congis, épouse de Delâtre
Berthe Alexandrine, âgée de vingt neuf ans, sans profes-
sion, domiciliée à Armentières. Après nous être assuré
du décès nous avons dressé le présent acte que les témoins
ont signé avec nous après lecture p. Delâtre
Pincon

approuvé neuf mots rayés nuls.

Delâtre Pincon
Dubert

N^o 13
Naissance
L'hernauld
Albert Eugène
- 18 Juin -

L'an mil huit cent quatre vingt cinq, le dix huit
juin, à une heure du soir, devant nous, Subert
Joseph Adolphe, maire, officier de l'état civil de la commune
d'Armentières, canton de Lizy sur Ourcq, département de
Seine et Marne, est comparu L'hernauld Albert Eugène
âgé de vingt-neuf ans tréfileur domicilié à Isles les
Meldeuses, hameau de cette commune, lequel nous a
présenté un enfant du sexe masculin, dont il nous a déclaré
se reconnaître le père et qu'il nous a dit être né de
Chevaucherie Rosalie âgée de trente ans et demi, sans
profession, domiciliée au dit Isles les Meldeuses, aujourd'hui
même à sept heures du matin, auquel enfant il a donné
les prénoms de Albert Eugène. Les dites présentations et
déclarations ont été faites en présence des sieurs Couret
Eugène âgé de quarante-six ans, garde champêtre et
Oudard Louis Amable, âgé de trente-neuf ans, cultivateur
tous deux domiciliés en cette commune lesquels ainsi que
le déclarant ont signé avec nous le présent acte après lecture.

Couret Subert Oudard

N^o 14
Naissance
de Bureau
Aristide Edgar
- 21 Juin -

L'an mil huit cent quatre vingt cinq, le vingt et un
juin à cinq heures du soir devant nous Subert Joseph
Adolphe, maire officier de l'état civil de la commune
d'Armentières, canton de Lizy sur Ourcq Seine et Marne,
est comparu le sieur Bureau Emile Ferdinand, maçon
âgé de quarante-trois ans, domicilié en cette commune
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né
aujourd'hui même à quatre heures du soir, en
son domicile, de lui déclarant et de Martinet
Prudence Olympie, sans profession, âgée de trente-



N^o 15
Naissance
Sébastien Gustave
21 Juillet

Décédé le
quatorze février
mil neuf cent
cinquante deux
à Joigny
Armentières en France
le 13 1912
le haine
MARIENNE

neuf ans, son épouse domiciliée avec lui,
auquel enfant il a donné les prénoms de
Aristide Edgar. Les dites présentations et déclarations
nous ont été faites en présence des sieurs Dubois
André Michel, âgé de soixante-un ans, propriétaire
et de Lelièvre Louis Alide, âgé de trente-deux ans, maçon
tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune
lesquels ainsi que le père de l'enfant ont signé avec
nous le présent acte après lecture faite.

Dubois Lelièvre Bureau

L'an mil huit cent quatre vingt cinq, le vingt et
un juillet à cinq heures du soir, devant nous, Subert Joseph
Adolphe, maire officier de l'état civil de la commune d'Armen-
tières, canton de Lizy sur Ourcq, Seine et Marne, est
comparu le sieur Sébastien Jean Baptiste charretier
âgé de quarante-trois ans, manouvrier, demeurant au
hameau d'Isles les Meldeuses, dépendant de cette commune, le
quel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui
à dix heures du matin, en son domicile, de lui déclarant
et de Babin Armentine, sans profession, âgée de quarante
deux ans, sa légitime épouse domiciliée avec lui, auquel
enfant il a donné le prénom de Gustave. Les dites présentations
et déclarations, nous ont été faites en présence des sieurs Pinçon
Félix René, âgé de quarante-neuf ans, manouvrier et
Rousselet François Honoré, âgé de quarante-cinq ans, mari-
chal ferrant tous deux témoins majeurs domiciliés en cette
commune lesquels ainsi que le père de l'enfant ont
signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Rousselet Sébastien Pinçon

N^o 16
Naissance
Chéron

Cécile - Angèle

31 Juill^t

Par acte, en date du
cinq Août mil neuf
cent cinq, passé à la
Mairie de Boulogne
(Seine), Cécile Angèle
Chéron, dont la naissance
est constatée dans l'acte
ci-contre, a contracté
mariage avec Emile
François Lemercurier.
dont mention faite par
nous, officier de l'état
civil, le vingt-neuf
Octobre mil neuf cent cinq
Le Maire.

Martineau G. Martini
Chéron

N^o 17

Décès

Bureau

Aristide - Edgar

107^h

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq le trente et
un Juillet à neuf heures du matin. Devant nous,
Subert Joseph Adolphe, maire officier de
l'état civil de la commune d'Armentières,
canton de Lizy-sur-Aureq, arrondissement



de Meaux, Seine et Marne, est comparu le sieur Chéron
Elie Victor, âgé de vingt-cinq ans et demi, manoeuvrier
domicilié à Isles-les-Meldeuses, hameau de cette commune
lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin
né aujourd'hui à deux heures du matin en
son domicile, de lui déclarant et de Sébastien Augustin
Zéphérine, son épouse, âgée de vingt-six ans, sans profession
domiciliée avec lui. Auquel enfant, il a donné les prénoms
de Cécile Angèle. Les dites présentations et déclarations nous
ont été faites en présence des sieurs Martin Gustave, veuve
âgé de trente-trois ans, instituteur domicilié à Armentières,
et Marcou Gabriel, âgé de vingt-quatre ans, instituteur
domicilié à Guermantes, tous deux témoins majeurs lesquels
ont ainsi que le déclarant signé avec nous le présent acte
après lecture faite.

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le onze
septembre à huit heures du matin devant nous
Subert Joseph Adolphe, maire officier de l'état civil
de la commune d'Armentières, canton de Lizy-
sur-Aureq, arrondissement de Meaux, Seine et
Marne, sont comparus les sieurs Bureau
Emile Ferdinand, maçon âgé de quarante-trois
ans, domicilié en cette commune, père du défunt



N^o 18
Naissance
Arné

Louise Alphonse

17 7^h

102
ci-après dénommé et Delaitre Louis Alexandre
âgé de trente-six ans, cultivateur, domicilié en
cette commune, anri du défunt ci-après dénommé
lesquels nous ont déclaré qu'hier dix-septembre
à onze heures du soir est décédé au domicile du sieur
Bureau le jeune Bureau Aristide - Edgar, âgé de
deux mois et demi né à Armentières le vingt et un
juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, fils de
Bureau Emile Ferdinand et de Martinet Prudence
Olympe, sans profession, âgée de trente-neuf ans,
domiciliée à Armentières. Après nous être assuré
du décès, nous avons dressé le présent acte que les
témoins ont signé avec nous après lecture.

Delaitre Bureau Prudence

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq le dix
huit septembre à cinq heures du soir devant nous
Subert Joseph Adolphe, maire officier de l'état civil
de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-
Aureq, arrondissement de Meaux, Seine et Marne,
est comparu le sieur Arné Louis Alphonse, âgé de
vingt-six ans, manoeuvrier à Isles-les-Meldeuses, hameau
de cette commune, lequel nous a présenté un enfant
du sexe féminin, né en son domicile hier à sept heures
et demi du soir, de lui déclarant et de Leroy Louise -
Augustine âgée de vingt et un ans, couturière, son épouse
domiciliée avec lui. Auquel enfant il a donné les
prénoms de Louise Alphonse. Les dites déclarations
et présentations nous ont été faites en présence des sieurs
Carisier Felix Narcisse régisseur âgé de cinquante-neuf

ans et de Bureau Emile Ferdinand, maçon âgé de quarante-trois ans, tous deux témoins majeurs domiciliés à Armentières. lesquels ainsi que le déclarant ont signé avec nous le présent acte après lecture.

Amé Bureau
Parisien

L'an mil huit cent quatre vingt cinq, le vingt-six septembre à quatre heures du soir, devant nous Subert Joseph Adolphe, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Ligny sur Ouseq, arrondissement de Meaux Seine et Marne ont comparu publiquement pour contracter mariage Sébastien Léopold Lambert âgé de vingt-quatre ans cultivateur né à Nogent l'Artaud département de l'Aisne le trente septembre mil huit cent soixante et un domicilié en cette commune au hameau d'Isles les Meuduses, fils majeur légitime de défunt Sébastien François Lambert et de Rabault Marie Constante Augustine âgée de quarante-six ans, sans profession, domiciliée à Tavant département de l'Aisne, ici présente et consentante au mariage de son fils d'une part.

N^o 19
Mariage
Sébastien
Léopold Lambert
et
Mazataud
Marie Ismérie
26 y^{bre}
Je dis Marteaux
et non Mazataud.

Subert

Et Marteaux Marie Ismérie, âgée de dix-neuf ans, couturière, née à Gardelu département de l'Aisne le quinze août mil huit cent soixante-six, fille mineure légitime de Marteaux Noel âgé de quarante-huit ans, manouvrier et de Mazataud Ismérie Alexandrine âgée de quarante et un ans, sans profession, tous trois domi-



11^e
ciliés à Isles les Meuduses, hameau de cette commune, ici présents et consentants au mariage de leur fille, d'autre part.

Les parties contractantes et les personnes autorisant le mariage interpellées par nous, nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Elles nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre elles et dont les publications ont été faites dans cette commune les dimanche six et treize septembre de la présente année et dans celle de Tavant aux mêmes dates et dans les mêmes formes.

A l'appui de leur réquisition, les futurs époux nous ont produit 1^o l'acte de naissance de la future 2^o l'acte de naissance du futur 3^o l'acte de décès du père du futur, 4^o le certificat de publications et de non-opposition délivré par le maire de Tavant toutes ces pièces dûment légalisées.

Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, après avoir donné lecture du chapitre six titre cinq du code civil intitulé du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement nous avons déclaré au nom de la loi que Sébastien Léopold Lambert et Marteaux Marie Ismérie sont unis par le mariage

Le tout a été fait publiquement en présence, du côté de l'époux des sieurs Marteaux Olivier cultivateur âgé de trente ans, beau-frère de l'époux. Sébastien Louis. François rentier âgé de cinquante six ans, oncle de l'époux, tous deux domiciliés à Isles. les. Meeldesuses, Du côté de l'épouse des sieurs Pt Parizy Armand Ovide. boulanger âgé de quarante-deux ans, domicilié à Meary sur Mearne, oncle de l'épouse. Meazataud Ernest maçon âgé de vingt-huit ans, oncle de l'épouse, domicilié à Isles. les. Meeldesuses, lesquels ainsi que les parties contractantes et le père et la mère de l'épouse ont signé avec nous après lecture faite. La mère de l'époux ayant déclaré ne le savoir de ce requir. /.

Marteaux Marie
 Leopold Sébastien
 Ysmérie Meazataud M. Marteaux
 Pt Parizy
 E. Meazataud
 Sébastien

N° 20
 Enfant mort né
 sexe masculin
 2 8^{br} 85

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq le deux octobre à deux heures du soir devant nous Subert Joseph. Adolphe, maire, officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ouvcq, arrondissement de Meaux - Seine et Mearne, sont comparus en la maison commune les sieurs Mearnoteau. Auguste. Sidon Parfait âgé de soixante-quinze ans, cultivateur et Marteaux Olivier âgé de trente ans, cultivateur,



N° 21
 Mariage
 Goujon Alphonse Victor
 et
 Quantin Alexandrine Armanine
 3 8^{br} 85

170
 Tous deux domiciliés à Isles. les. Meeldesuses, hameau de cette commune, lesquels nous ont présenté un enfant sans vie du sexe masculin qui il nous ont déclaré être né de Monet. François. Honoré âgé de quarante-trois ans, jardinier et de Pitry Eugénie. Victoire âgée de quarante-et-un ans, son épouse, sans profession, tous deux domiciliés audit Isles. les. Meeldesuses, ajoutant qu'il est sorti du sein de sa mère le deux octobre à onze heures du matin Les déclarants ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le trois octobre à sept heures du matin, devant nous Subert Joseph. Adolphe, maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ouvcq, arrondissement de Meaux, et Quantin Alexandrine Armanine Seine et Mearne, ont comparu publiquement à la mairie pour contracter mariage Goujon Alphonse. Victor. âgé de dix-neuf ans, et demi, maçon domicilié à Changis où il est né le vingt-sept mars mil huit cent soixante-six, fils mineur légitime de feu Goujon Eléonor et de Gressier Augustine âgée de quarante-six ans, sans profession, domiciliée à Changis, ici présente et consentante au mariage de son fils, d'une part. Et Quantin Alexandrine Armanine âgée de vingt-deux ans et demi, corsetière, domiciliée à

Isles, les Meelduses, hameau de cette commune où elle est née le neuf janvier mil huit cent soixante-trois, fille majeure légitime de Quantin Louis-Casimir âgé de cinquante-huit ans, manouvrier et de Sébastien Alexandrine âgée de quarante-huit ans, sans profession, tous deux domiciliés audit Isles les Meelduses, ici présents et consentants au mariage de leur fille, D'autre part,

Les parties contractantes et les personnes autorisées le mariage interpellés par nous, nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Elles nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre elles et dont les publications ont été faites dans cette commune les dimanche treize et vingt septembre de la présente année et dans celle de Changis aux mêmes dates et dans les mêmes formes.

A l'appui de leur réquisition, les futurs époux, nous ont produit l'acte de naissance du futur, l'acte de décès du père du futur, le certificat de publication et de non opposition délivré par le maire de Changis toutes ces pièces dûment légalisées.

Aucune opposition, ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture du chapitre six, titre cinq du code civil, intitulé du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement nous



132
avons déclaré au nom de la loi que Goujon² Alphonse Victor et Quantin Alexandrine Armandine sont unis par le mariage.

Le tout a été fait publiquement, en présence, du côté de l'époux des sieurs Masseur Marius âgé de cinquante-six ans, manouvrier domicilié à Ussy sur Meurthe, ami de l'époux, Gressier François Victor, âgé de quarante-huit ans, manouvrier domicilié à Changis, oncle de l'époux, du côté de l'épouse, Sébastien François, âgé de quarante et un ans, manouvrier domicilié audit Isles les Meelduses, oncle de l'épouse, Goujon Ernest âgé de vingt et un ans, charretier domicilié à Changis frère de l'époux, lesquels ainsi que les époux ont signé le présent acte après lecture, excepté le père de l'épouse et la mère de l'époux qui ont déclaré ne le savoir et ce requis et interpellés suivant la loi. Quantin Alexandrine Auguste Gressier

Goujon et Goujon Victor
Goujon Ernest Sébastien Gressier
Masseur

approuvé trois mots rayés nuls. ligne seize folio 12 verso
Quantin Alexandrine Auguste Gressier

Goujon et Goujon Victor
Goujon Ernest Sébastien Gressier
approuvé ce renvoi: ligne seize folio 12 verso: dans celle
de Changis le vingt et vingt sept septembre présente année.
Quantin Alexandrine Auguste Gressier

Goujon et Goujon Victor
Goujon Ernest Goujon Ernest Sébastien
Gressier Masseur
Goujon

N^o 22
Naissance
de

Sébastien Céline
9 8^h 35

Par acte en date du neuf
octobre mil neuf cent deux
passé à la Mairie d'Armentières
entre Céline Sébastien, dont
la naissance est constatée
dans l'acte ci. contre, a
contracté mariage avec
Louis Alexandre Douvrou,
dont mention faite par
nous, officier de l'état civil
le dix octobre mil neuf cent
deux.

Le Maire:

Non signé

N^o 23
Naissance
Pinçon

Georges Désiré
10 9^h

Par acte en date du vingt.

L'an mil huit cent quatre-vingt cinq le neuf
octobre à cinq heures du soir, devant nous Haannoteau
Auguste. Prud'homme, remplissant en l'absence
du maire les fonctions d'officier public de l'état civil
de la commune d'Armentières, canton de Lizy. sur
Ourcq, arrondissement de Meaux, département de Seine
et Marne, est comparu le sieur Sébastien François -
Auguste, manouvrier âgé de trente-neuf ans, domicilié
en cette commune au hameau d'Isles. les
Moelduses, lequel nous a présenté un enfant de
sexe féminin, né en son domicile aujourd'hui même
à neuf heures du matin, de lui déclarant et de l'Herbault
Virginie Céline, sans profession, âgée de trente-six ans,
son épouse, domiciliée avec lui. Auquel enfant il a
donné le prénom de Céline. Les dites présentations
et déclarations nous ont été faites en présence de Doit
Remy-Daniel cultivateur âgé de cinquante-six
ans, et Lelievre Joseph, maçon âgé de trente-
six ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en
cette commune. Lesquels ont signé avec nous le
présent acte. Le père de l'enfant nous a déclaré ne
savoir signer.

Lelievre

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le
onze novembre à huit heures du matin, devant
nous, Dubert Joseph, Adolphe, maire officier
de l'état civil de la commune d'Armentières -
canton de Lizy. sur Ourcq Arrondissement de
Meaux, Seine et Marne, est comparu à la

neuf septembre mil neuf cent
deux, passé à la Mairie de
Armentières, canton de Lizy. sur
Ourcq, département de Seine et Marne, Georges
Désiré
Pinçon,
dont la
naissance



et constaté dans l'acte ci. contre
a contracté mariage avec
Mlle Marie Thérèse, dont mention
faite par nous, officier de
l'état civil
le sept
octobre
mil neuf
cent deux.
Le Maire:
f. Barrière
approuvé par moi, maire mil
neuf cent deux.

Pinçon
Lelievre
Maire de Meaux (Ser M) le
dix janvier mil neuf cent deux
huit.

N^o 24
Naissance
Boucard
Angèle. Alphonsine
27 9^h

Mariée le cinq novem-
bre mil neuf cent vingt-
sept à Meaux (S. et. Marne,
avec Doit Clément Auguste
le vingt-cinq novembre
mil neuf cent vingt-sept.
Le Maire

146
mairie le sieur Pinçon Félix. Georges, âgé de
vingt-six ans, et demi, cultivateur, domicilié en
cette commune lequel nous a présenté un enfant
de sexe masculin, né en son domicile, hier à sept
heures et demie du soir, de lui déclarant et de
Robiche Aurélie Virginie, âgée de dix-huit ans
et demi, sans profession, son épouse, domiciliée avec
lui. Auquel enfant il a déclaré donner le
prénom de Georges Désiré. Les dites présentations
et déclarations nous ont été faites en présence des
sieurs Robiche Ernest, Victor, âgé de trente-six ans
cocher et Lelievre Joseph, Lazare, maçon âgé de
trente-six ans, tous deux témoins majeurs et domici-
liés à Armentières. Lesquels, ainsi que le déclarant
ont signé avec nous le présent acte après lecture.

E. Robiches

Lelievre

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le
vingt-huit novembre à huit heures du matin
devant nous Haannoteau Auguste. Prud'homme
adjoint, remplissant en l'absence du maire les
fonctions d'officier public de l'état civil de la
commune d'Armentières, canton de Lizy. sur Ourcq
arrondissement de Meaux, Seine et Marne, est
comparu Boucard Jules, âgé de vingt-neuf ans
manouvrier, à Isles. les Moelduses, hameau
de cette commune lequel nous a présenté un
enfant de sexe féminin, né en son domicile
hier à onze heures du soir, auquel enfant il a

Donné les prénoms de Angèle - Ernestine. lequel enfant il a eu de son légitime mariage avec Sébastien Médarine, Louise, âgée de trente ans sans profession, domiciliée avec lui. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence des sieurs Delaire Louis, Alexandre cultivateur âgé de trente-six ans, et Lelièvre Louis Alcide, maçon âgé de trente-deux ans, tous deux domiciliés en cette commune lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant signé avec nous, le présent acte après lecture.

Delaire

Delaire *Lelièvre*

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le treize décembre à cinq heures du soir, devant nous - Hannoteau Auguste - Isidore, Parfait, adjoint remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy sur - Ourcq, arrondissement de Meaux, Seine et Marne, sont comparus les sieurs Jacques Charles, Joseph, Dominique âgé de soixant-dix-sept ans, manouvrier et Couret Eugène âgé de quarante-sept ans, garde champêtre, tous deux domiciliés en cette commune, le premier, époux le second ami de la défunte ci-après dénommée lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui même à quatre heures du soir est décédé en son domicile à Armentières, Dubois Marie - Catherine - Céline âgée de près de soixante et onze ans, sans profession née à Armentières, le vingt-huit janvier mil huit cent quinze, fille des défunts Dubois Jacques

N° 25

Décès

Dubois

Marie Catherine

Céline

13 x 1/2

150
François et Melin Rose, Céline, épouse du sieur Jacques Charles, Joseph, Dominique qui lui survit. Nous avons dressé le présent acte que le témoin Couret a seul signé avec nous, le dit Jacques ayant déclaré ne le savoir.

Couret *Hannoteau*

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le vingt-neuf décembre à onze heures du matin devant nous Hannoteau Auguste - Isidore, Parfait adjoint remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy, sur - Ourcq arrondissement de Meaux, Seine et Marne, a comparu Laforge Louis, Théodore, âgé de quarant-neuf ans chef d'équipe au chemin de fer de l'est demeurant en cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile hier à neuf heures et demie du soir de lui déclarant être Marcou Camille Elisa sa légitime épouse, âgée de quarant-trois ans, sans profession, domiciliée avec son mari auquel enfant il a donné les prénoms de Sidonie, Jeanne

Les dites présentations et déclarations nous ont été faites en présence des sieurs Martin Gustave Orvide âgé de trente-trois ans, instituteur et Leclerc Adolphe, Honoré âgé de vingt-sept ans, cultivateur tous deux domiciliés en cette commune lesquels ainsi que le déclarant ont signé avec nous le présent acte après lecture.

Laforge *Leclerc*
Hannoteau

N° 26

Naissance

de

Laforge

Sidonie - Jeanne

- 28 x 1/2 -

Le présent registre contenant vingt-six actes a été clos et arrêté par nous Hamoteau Auguste-Isidore Parfait adjoint faisant fonctions d'officier de l'état civil en l'absence du maire d'Armentières. Hamoteau
Armentières le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-six.

Table alphabétique des actes contenus dans ce Registre

Ordn	Actes	Noms et prénoms des parties	Date des actes
Naissances			
1	18	Amé Louise-Alphonse	17 septembre
2	1	Ancelin Abel Théodore	1 ^{er} février
3	8	Beauquesne Eva-Louise	14 avril
4	24	Boucard Angèle-Ernestine	27 novembre
5	14	Bureau Aristide-Edgar	21 Juin
6	16	Chéron Cécile-Angèle	31 Juillet
7	26	Laforge Sidonie-Jeanne	28 décembre
8	13	Chernault Albert-Eugène	18 Juin
9	6	Mazataud Marie-Louise Geneviève	21 mars
X 10	23	Pineçon Georges-Désiré	10 novembre
11	10	Probithe Georges-Emile	30 avril
12	22	Sébastien Céline	9 octobre
13	8	Sébastien Gustave	21 Juillet

16^e

Ordn	Actes	Noms et prénoms des parties	Dates des acts.
1	11	Gavelle Ernest-Auguste et Petitfière Augustine-Désirée	25 23 mai 1885
2	21	Hoeberg Joseph et Pineçon Marie-Alexandrine	27 19 mars 1885
3	21	Goujon Alphonse-Victor et Pineçon Marie-Alexandrine et Quantin Alexandrine-Armantine	19 3 octobre 1885
4	19	Sébastien Leopold-Lambert et Marteaux Marie-Isidore	24 26 septembre
5	2	Yarnier Emile et Gomot Albertine-Sidonie	25 24 février

1	12	Baré Sulpice-Eugène	36 17 Juin
2	17	Bureau Aristide-Edgar	2 ^m / ₂ 10 septembre
3	3	Carre Louise-Charlotte	88 15 février
4	25	Dubois Marie-Catherine-Céline	71 13 décembre
5	20	Enfant mort-né	- 2 octobre
6	7	Lepoux Prudence-Agathe	52 30 mars
7	9	Sébastien Louis-Joseph-Léon	83 27 avril
8	4	Vol Amable-Victor	58 11 mars

quatre mots
rayés nuls
Hamoteau Certifié véritable la table ci-dessus par nous
Hamoteau Auguste-Isidore Parfait adjoint remplissant
les fonctions d'officier public de l'état civil en
l'absence du maire
Armentières le 1^{er} janvier mil huit cent quatre-vingt-six
Hamoteau

[Faint, illegible handwriting in a cursive script, possibly a ledger or account book. The text is mostly mirrored bleed-through from the reverse side of the page.]

[This page is mostly blank with faint horizontal lines. There are some very light, illegible markings and a small red dot near the center.]